

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°17/2025**

**Demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules pour le service de voirie, la sécurité publique, les parcs et jardins**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier ledit préavis, composée de MM. Fred Paulin Gétaz (1<sup>er</sup> membre), Pierre-Alain Gorgé, Lucien Rossier, et de Mme Aude-Emmanuelle Scherrer (rapporteur), Mme Sylviane Clot étant excusée, s'est réunie le mardi 2 septembre 2025 à la salle du Conseil communal de Château-d'Oex pour rencontrer Mme Nicole Schnegg et M. François Jaquillard, municipaux, ainsi que M. Xavier Feal, adjoint au service des travaux.

M. Feal nous expose la situation : Deux véhicules et un élévateur ont besoin d'être remplacés.

Concernant le premier véhicule, il nous explique que le Toyota Hilux en service depuis 2014 est principalement utilisé pour l'entretien du réseau routier pour passablement de tâches et des travaux légers. Il présente plus de 185'000 km au compteur et présente de gros soucis au niveau notamment de la carrosserie. Il a déjà été réparé, mais la sécurité n'est à présent plus assurée pour le personnel.

Concernant le deuxième véhicule, M. Jaquillard indique que le Suzuki SX45 avait été acheté d'occasion et est utilisé pour la sécurité publique, notamment pour baliser des lieux en cas de travaux ou de manifestation. Il s'est révélé peu pratique pour transporter le matériel. Le véhicule proposé à l'achat est un bus. Le devis comprend un crochet, des feux warning de police, une galerie et des bandes réfléchissantes. Le bus a été testé par les employés communaux et s'avère facile à charger, avec un coffre à plat pour transporter notamment les barrières à tuyau.

Concernant le chariot élévateur qui se trouve dans la halle Landi, M. Feal nous informe que le chariot actuel a été donné à la commune par l'entreprise Landi Moléson il y a 13 ans et qu'il est principalement utilisé pour déplacer les tables et les bancs sur place. Jusqu'à 2024, il a été gracieusement prêté aux sociétés avec l'accord de la commune. Depuis cette année, il n'est plus à disposition, car

trop dangereux. Il faut le remplacer. La commune possède un autre élévateur au dépôt des Ouges, aux Moulins, qui est beaucoup utilisé et qui nécessite un gros service (annoncé au budget 2025). Le vœu de la commune est de déplacer celui-ci dans la halle Landi et d'affecter le nouveau chariot élévateur au dépôt. Il s'agit d'un nouveau chariot fonctionnant à l'essence. Cela convient en effet mieux qu'un moteur électrique pour un usage intérieur et extérieur. Le chariot pourra atteindre la hauteur de 5m20 indispensable pour son usage au dépôt des Ouges.

Mme Schnegg nous précise que ces trois véhicules ou machine ont été exploités au maximum et que leur remplacement est indispensable au bon fonctionnement des services communaux. Les coûts indiqués dans la demande de préavis correspondent à des devis demandés dans des garages locaux, rabais de flotte compris.

M. Feal ajoute qu'il n'y a pas de reprise possible pour ces véhicules. La commune va essayer de les vendre et l'argent récupéré sera déduit du montant demandé dans le préavis. L'important pour la commune est que l'évacuation ne coûte rien. M. Feal nous indique les délais de livraison : 12 mois pour le véhicule type pickup qui remplacera le Toyota Hilux, 1 semaine pour le Toyota ProAce qui remplacera le véhicule Suzuki et 1 mois pour le chariot élévateur thermique.

La commission n'ayant plus de question particulière, elle remercie Mme Nicole Schnegg et MM. François Jaquillard et Xavier Feal pour la clarté de leurs explications.

Lors de la discussion qui suit, la commission souligne le beau geste de la commune envers les sociétés, à savoir le prêt à titre gracieux de l'élévateur se trouvant à la halle Landi.

Après avoir étudié le préavis et obtenu les réponses attendues à leurs questions, **les membres de la commission se sont prononcés à l'unanimité en faveur du préavis 17/2025.**

Le rapporteur

Aude-Emmanuelle Scherrer

Château-d'Oex, le 11.09.2025